

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC44

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 11

Après l'alinéa 20, insérer les deux alinéas suivants :

« c) A la deuxième phrase du quatrième alinéa, le mot : « douze » est remplacé par le mot : « treize » ;

d) Au cinquième alinéa, le mot : « douze » est remplacé par le mot : « treize ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.